

LAÏCITÉ

QUI ES-TU ?

LA FRANCE : UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE

Le 9 décembre 1905, le journal officiel de la République Française publiait la loi de Séparation des Églises et de l'État. Après de longs débats parlementaires la France devenait ainsi une République laïque, c'est-à-dire un Etat où chacun est libre de croire ou de ne pas croire, de pratiquer le culte religieux de son choix ou de n'en pratiquer aucun, et où la vie publique est réglée par une loi décidée en commun par les représentants de la Nation.

Article 1er : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

LA LOI DE SÉPARATION EST AU SERVICE DE L'UNITÉ NATIONALE

L'État et les services publics sont neutres face aux religions.

L'État connaît toutes les religions mais il n'en reconnaît et n'en finance aucune.

Aucun signe religieux ne peut être apposé sur les établissements publics (écoles, mairies...).

LA LOI DE SÉPARATION EST UNE LOI QUI GARANTIT LA LIBERTÉ

- 1 - De chaque citoyen qui n'a de compte à rendre à personne de ses croyances et de ses convictions personnelles. (Liberté de conscience)
- 2 - Des Églises et des religions désormais libres de s'organiser comme elles l'entendent dans le respect de l'ordre public. (Liberté de culte)
- 3 - De l'État dont les lois ne dépendent que de la volonté des citoyens et non d'une doctrine qui lui serait dictée par un pouvoir supérieur. (liberté démocratique)

LA LAÏCITÉ N'EST PAS UNE OPINION PARMIDI'AUTRES



La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres. Elle est le principe juridique qui garantit que chaque citoyen et chaque citoyenne peut avoir son opinion personnelle sur toute chose et que cette opinion pourra être exprimée dans le respect de l'opinion des autres.

C'est grâce à la laïcité que personne ne peut être condamné pour ses idées dès lors qu'elles ne conduisent pas à des actes qui mettent en danger les droits définis par les « Déclarations Universelles des droits de l'homme et du citoyen ».

LA LAÏCITE C'EST L'EGALITE DE TOUS DEVANT LA LOI



La République laïque garantit à chacun un égal traitement quelles que soient ses opinions et ses convictions.

Tous les citoyens ont également accès aux services publics sans distinction de sexe, d'origine ou de conviction.

L'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines : salaire, accès aux responsabilités ...est une exigence essentielle de la laïcité.

LAÏCITE ET RELIGION

LA LAÏCITÉ N'EST PAS UNE « THÉORIE »

La laïcité n'a pas été inventée par les républicains du XIX^{ème} siècle pour combattre la religion.

Elle exprime la volonté des hommes d'accéder à la liberté de penser et de pouvoir agir à la seule lumière de la raison.

Elle est une boussole pour tous les hommes de bonne volonté.

La laïcité n'est pas anti-religieuse

Les adversaires de la laïcité la présentent souvent comme étant hostile à la religion. C'est une vision fautive.

« Je n'ai jamais cru que les grandes religions humaines fussent l'œuvre d'un calcul ou du charlatanisme » disait Jean Jaurès, un des auteurs de la loi de 1905.

La laïcité garantit la liberté de conscience, donc la liberté religieuse. Elle protège l'exercice des cultes. Ce que la laïcité refuse c'est que les lois et les principes d'une religion, quelle qu'elle soit, soient imposés à tous au besoin par la force comme c'était le cas sous l'Ancien Régime en France.

La laïcité c'est la neutralité de l'État dans le domaine religieux

Chaque citoyen est libre de ses opinions et de ses croyances.

Chacun est libre de pratiquer le culte qu'il souhaite, individuellement ou collectivement ou de n'en pratiquer aucun.

Chacun est libre de choisir sa religion ...

L'État n'a aucun regard sur les pratiques liées à ces convictions dès lors qu'elles sont compatibles avec l'ordre public.

En revanche aucune religion ne peut prétendre imposer à l'État les règles et les rites qu'elle fixe pour ses adeptes.

Les lois civiles sont déterminées par les citoyens dans le cadre de l'exercice de la démocratie.

La laïcité ce n'est pas le refus de l'expression publique de la religion

Aucune loi n'interdit de témoigner de son appartenance religieuse. La société française est diverse et cette diversité doit être respectée.

Ce que refuse la laïcité c'est la tentative d'imposer par la force une croyance, une attitude, un comportement à quelqu'un qui se verrait ainsi privé de sa liberté de conscience garantie par la loi.

L'École est le cœur de la laïcité

Avant même la Séparation des Églises et de l'État, c'est à l'école qu'a commencé la mise en place de la laïcité. Une loi de 1882 a décidé que l'école n'enseignerait désormais plus aucun catéchisme mais qu'elle aurait comme mission de permettre aux enfants d'acquérir les outils nécessaires pour construire leur propre pensée et pouvoir ainsi, un jour, se passer de maître. Pour atteindre cet objectif, l'École est :

OUVERTE A TOUS

La Nation garantit l'accès de tous les enfants à l'instruction, à la formation et à la culture quels que soient leur appartenance sociale, leur nationalité, leur couleur de peau, leur sexe ou leur religion.

GRATUITE

Aucun enfant ne doit être privé d'enseignement pour quelque raison que ce soit et en particulier pour cause de pauvreté de sa famille.

NEUTRE

Aucun dogme n'a sa place dans l'enseignement. Les enseignants ne peuvent pas faire état de leurs convictions personnelles. Le port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse est interdit.

TRAITANT DE TOUTES LES QUESTIONS ET DE TOUS LES PROBLEMES

Aucune question n'est interdite à l'école. Tous les sujets peuvent être abordés avec le souci de questionner, de s'informer et de réfléchir raisonnablement pour construire sa pensée. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser un enseignement ou une activité.



La mission de l'École laïque : construire la citoyenneté et la liberté